

Commune de  
Vigneux-de-Bretagne

Date de convocation : L'an deux mil vingt, le 1<sup>er</sup> décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sans public sous la présidence de Monsieur Vincent PLASSARD, Maire.

24 novembre 2020  
Nombre de conseillers :  
- en exercice : 29  
- présents : 22  
- votants : 29

**Présents :**

PLASSARD Vincent, FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, BLOT Mickaël, JOLY Chantal, MERCIER Nathalie, LORY Jean-Claude, GUILLIN Patricia, STERVINOUE Anne, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, GUILLERME Nicolas, GAUDIN-LECOQ Olivia, LEONARD Martin, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, PILARD Olivier, DARROUZÈS Didier, PAÏS Albert, JAMES Emmanuelle.

**Absents excusés :**

Patrick LAMIABLE pouvoir à Vincent PLASSARD  
Adeline BOVIÈRE pouvoir à Nathalie MERCIER  
Anaïs DENIAUD pouvoir à Gwënola FRANCO  
Céline CHAUVET pouvoir à Albert PAÏS  
Isabelle POTIRON pouvoir à Albert PAÏS  
Vincent PITARD pouvoir à Emmanuelle JAMES  
Hubert PERROCHEAU pouvoir à Didier DARROUZÈS

**Absents :** ---

**Secrétaire de séance :** Chantal JOLY

**Dénomination de voies**

Réf : 2020-094

M. JAMIS, Adjoint, propose la dénomination des voies suivantes :

- **Impasse du Rucher** : voie unique en impasse du lotissement "Le Clos Saint Michel", prenant son origine rue Saint Michel.
- **Impasse du Blé Noir** : voie unique en impasse du lotissement "Le Clos du Moulin Neuf", prenant son origine rue du Moulin Neuf.

La commission « Urbanisme, Techniques, Développement durable » en date du 17 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les dénominations de voies proposées ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

POUR	29	PLASSARD Vincent, FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, PLONEIS-MENAGER Sandrine, BLOT Mickaël, JOLY Chantal, LAMIABLE Patrick, MERCIER Nathalie, LORY Jean-Claude, MAILLARD Bruno, GUILLIN Patricia, STERVINOUE Anne, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, BOVIERE Adeline, GUILLERME Nicolas, GAUDIN-LECOQ Olivia, LEONARD Martin, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, DENIAUD Anaïs, DARROUZÈS Didier, PAÏS Albert, CHAUVET Céline, POTIRON Isabelle, PITARD Vincent, JAMES Emmanuelle, PERROCHEAU Hubert
CONTRE	/	
ABSTENTIONS	/	

Pour copie conforme,  
A Vigneux-de-Bretagne,  
Le 3 décembre 2020  
Le Maire,  
**Vincent PLASSARD**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

Acte reçu en Préfecture le **- 7 DEC. 2020**

Publié le **- 7 DEC. 2020**